ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de BEUZEVILLE** (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD n°80 et 81 pour une contenance totale de 560 m² sises rue du Lion sur la commune de BEUZEVILLE.
POS/PLU :	Zone UA du PLU.
PROJET :	Acquisition d'un terrain situé à l'arrière du futur parc rafraichissement. Le projet consiste à désenclaver le parc avec la création d'un accès piéton depuis la rue du Lion.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**31 mai 2022 – Avis favorable sous réserve que la commune procède à la démolition des bâtiments dès l'acquisition.**
PROPRIÉTAIRE :	Madame LEBEY Michèle & Madame LEBEY Catherine
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	**Compte n°924725 – OPE2022042 – 27 – BEUZEVILLE « RUE DU LION »** **Enveloppe projet : 31 500 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 06/07/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

07 JUIL. 2022